

**ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION DE CONCERTATION DU  
DAGORDE VAN DE OVERLEGCOMMISSIE VAN  
25/01/2024**

---

**1. 09:00 - ADV**

18647 - Demande de Monsieur et Madame David & Mara HESSLEVIK - KAMPARE pour transformer et rénover une maison unifamiliale 3 façades, Avenue Charles Schaller 83.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 03/01/2024 au 17/01/2024 pour les motifs suivants :

- Dérogation à l'article 9 du Règlement Communal sur les Bâtisses (Conduits de cheminées)
- Art. 126§11 Dérogation à un permis de lotir

---

**2. 09:25 - EL**

18698 - Demande de Association des copropriétaires de la Résidence AURORE Association des copropriétaires de la Résidence AURORE pour modifier les garde-corps et la mise en couleur des 4 façades, Boulevard du Souverain 213.

Le dossier est soumis à l'avis de la commission de concertation pour le motif suivant :

- application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)

---

**3. 09:45 - DT**

18623 - Demande de Monsieur Jean CARBONNELLE pour démolir et reconstruire une maison unifamiliale, Drève des Madones 9.

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 03/01/2024 au 17/01/2024 pour les motifs suivants :

- Art. 126§11 Dérogation à un permis de lotir
- application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
- Dérogation à la prescription III, b) du plan particulier d'affectation du sol n° 26 (Implantation)
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)

4. 10:30 - DT  
18702 - Demande de Monsieur Nikolaos Ampatzis pour transformer une façade d'un rez-de-chaussée commercial (immeuble mixte), Chaussée de Wavre 1612 .

Le dossier a été soumis à l'enquête publique du 05/01/2024 au 19/01/2024 pour les motifs suivants :

- Dérogation à l'article 9 du Règlement Communal sur les Bâtisses (Conduits de cheminées)
- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

Le dossier est soumis à l'avis de la commission de concertation pour les motifs suivants :

- application de l'art. 207 §1.al4 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire)

-----